

ETABLISSEMENT : HOPITAL NORD POLE : 02 FEMMES PARENTS ENFANTS SERVICE OBSTETRIQUE-HN	<u>Code: ENR-</u>
FICHE DE POSTE Sage-femme coordonnateur en maïeutique	
Date d'application : 06/04/2026 Version : V02	Rédigée par : MP BALZING et F CERRI Validée par : D SANCHEZ, directeur référent de pôle Approuvée par : Pr. C. D'ERCOLE (Chef de Pôle FPE) Vérifiée par : Référent thématique Maternité Nord

Le présent document a pour objectif de présenter la fiche de poste de la sage-femme coordonnateur en maïeutique du pôle femmes-Parents-Enfants sur les sites Nord et Conception, Assistance publique – Hôpitaux de Marseille

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU POSTE DE TRAVAIL

Hôpital : Nord et Conception

Pôle : 02 Femmes-Parents-Enfants (FPE)

Service d'affectation/ UF : 9002

Chef de pôle : Pr Claude d'ERCOLE

Directeur référent de pôle : Dominique ORSINI

Catégorie du poste : Médical et Administratif

Niveau / grade du poste

- **Corps :** sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière
- **Statut d'emploi :** le statut particulier de sage-femme des hôpitaux est assorti d'un statut d'emploi de coordonnateur en maïeutique qui vient reconnaître les responsabilités particulières exercées par les sages-femmes collaboratrices du chef de pôle dans les plus grosses maternités.
- **Position :** détachement de son corps ou de son cadre d'emploi

Spécificités particulières/conditions de recrutement

Le statut de coordonnateur en Maïeutique est accessible sous double condition d'ancienneté et de qualification complémentaire.

- **Condition d'ancienneté :** sage-femme des Hôpitaux ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon du 2^{ème} grade et comptant au moins 3 ans d'ancienneté dans ce grade

- **Qualification complémentaire** : diplôme de cadre sage-femme ou diplôme de niveau 1 en gestion et pédagogie dans le domaine de la périnatalité sur une liste établie par le ministre chargé de la santé ou d'une qualification équivalente dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique
- **Vacance du poste** : avis faisant l'objet d'une publication au *Journal Officiel de la République Française*. Cet avis indique le profil de poste décrivant son contenu et les compétences attendues du candidat ainsi que le régime indemnitaire applicable. Le profil de poste est élaboré par le directeur de l'établissement concerné. Les candidatures doivent être adressées au directeur de l'établissement concerné dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication de l'avis.
- **Nomination** prononcée par le directeur de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans renouvelables sans que la durée totale d'occupation d'un même emploi ne puisse excéder 10 ans.

Définition du poste

La sage-femme coordonnateur en maïeutique participe sous l'autorité hiérarchique de la direction de l'établissement et en collaboration directe avec le médecin chef de pôle à la mise en œuvre du projet médical sur lequel s'articule le projet d'activité en Maïeutique. Son activité professionnelle et la démarche médicale qu'elle pilote auprès de la communauté des sages-femmes s'appuient sur un management stratégique de la qualité et de la performance de soins en maïeutique, en cohérence avec les missions de l'établissement, les activités médicales et les recommandations en vigueur.

Elle exerce dans une Maternité de Niveau III assurant à la fois :

- un rôle de maternité de proximité (1 des 2 maternités publiques de Marseille)
- un rôle de centre périnatal de référence de par son classement en niveau III : rôle d'expertise dans la région PACA Ouest Corse.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Décret n°2014-1585 du 23 décembre 2014 portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière
- Décret n°2014-1586 du 23 décembre 2014 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n°2014-1588 du 23 décembre 2014 relatif au classement indiciaire applicable au corps des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière et aux emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n°2014-1591 du 23 décembre 2014 portant modification du décret n° 92-4 du 2 janvier 1992 portant attribution d'une prime d'encadrement à certains agents de la fonction publique hospitalière
- Décret n°2014-1593 du 23 décembre 2014 portant modification du décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988 relatif à l'attribution d'une prime spécifique à certains agents de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 23 décembre 2014 fixant le nombre d'emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 23 décembre 2014 portant modification de l'arrêté du 2 janvier 1992 fixant le montant de la prime d'encadrement attribuée à certains agents de la fonction publique hospitalière

- Arrêté du 23 décembre 2014 relatif à l'échelonnement indiciaire des membres du corps des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière et des emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Instruction DGOS/RH du 20 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la réforme statutaire des sages-femmes hospitalières
- Arrêté du 27 mai 2015 fixant la liste des emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 17 mai 2016 fixant la liste des diplômes ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Instruction DGOS/RH4/2016/44 du 18 février 2016 relative aux modalités de classement des sages-femmes de la fonction publique hospitalière
- Instruction DGOS/RH4/2015/237 du 10 juillet 2015 relative au référentiel d'activités et de compétences des sages-femmes chargées d'organisation et de coordination en établissements publics de santé
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique
- Décret n° 98-900 du 9 octobre 1998 relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour être autorisés à pratiquer les activités d'obstétrique, de néonatalogie ou de réanimation néonatale et modifiant le code de la santé publique
- Décret n° 98-899 du 9 octobre 1998 modifiant le titre Ier du livre VII du code de la santé publique et relatif aux établissements de santé publics et privés pratiquant l'obstétrique, la néonatalogie ou la réanimation néonatale

3. RELATIONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Autorité hiérarchique et/ou fonctionnelle :

- Le directeur de site
- Le directeur référent de pôle
- Le praticien chef de pôle

Relations fonctionnelles :

- La sage-femme coordonnateur en maïeutique de l'autre site
- Le cadre administratif du pôle
- L'équipe médicale du site et celle du pôle
- L'ensemble des équipes paramédicales
- Les sages-femmes coordinatrices du site et du pôle
- La Direction des Soins du Pôle et de Site
- La direction des Ressources Humaines, le bureau du personnel de site
- Les cadres supérieurs de santé du site et du pôle
- Les équipes pédagogiques des différents instituts de formation
- Les assistantes sociales et les services sociaux
- Les services de police judiciaire
- Les psychologues, le secteur de PMI
- Le réseau de Périnatalité de la région PACA, PérinatMed

Fiche de poste SFCM
SF Coordonnateur en Maïeutique
ENR-

4. MISSIONS GENERALES ET ACTIVITES DU POSTE DE TRAVAIL

4.1. Activités de management

Organisation du fonctionnement et de l'activité du pôle

- Participe à l'élaboration et à la conduite du projet de pôle en lien avec le chef de pôle
- Évalue la charge de travail, participe à la définition des besoins et à la répartition des moyens et des ressources en conséquence
- Élabore, propose, et évalue les modes d'organisation avec les secteurs concernés
- Participe aux prises de décisions en intégrant les contraintes institutionnelles, les impératifs de santé publique et la satisfaction des usagers
- Définit l'organisation des soins au regard de la politique institutionnelle et nationale
- Suit et analyse les statistiques relatives à l'activité du pôle et participe à la valorisation de l'activité.

Gestion des ressources humaines

- Effectue le recrutement du personnel placé sous sa responsabilité, en correspondance avec le tableau des emplois et en lien avec la direction des ressources humaines et la direction des soins
- Prévoit, gère et adapte les effectifs et les mouvements en fonction de l'activité
- Coordonne le développement des compétences des professionnels et favorise l'engagement individuel
- Favorise l'évolution des carrières professionnelles
- Met en place une stratégie pour les entretiens annuels d'évaluation et évalue les sages-femmes sur la manière de servir
- Coordonne et fédère l'équipe de sages-femmes coordinatrices
- Anime et régule l'équipe de sages-femmes et les équipes paramédicales
- Élabore le plan de formation en adéquation avec les besoins du pôle dans le cadre du développement professionnel continu
- Anime des formations internes et externes
- Organise avec les écoles de maïeutique et autres instituts de formation les stages des étudiants
- Coordonne l'encadrement et l'évaluation des différents étudiants en lien avec les instituts de formation et l'université.

Conduite de projets et accompagnement du changement

- Pilote l'élaboration du projet médical en maïeutique, en articulation les besoins des usagers et en cohérence avec le projet médical du pôle
- Identifie les besoins en appui méthodologique à la mise en œuvre de projets
- Met en œuvre au regard des besoins institutionnels ou des usagers de la naissance, des projets cohérents, pertinents et validés
- Assure le suivi, l'évaluation et la valorisation de ces projets
- Promeut l'élaboration, l'expérimentation et l'évaluation des parcours de soins.

Information et communication

- Communique de façon
 - ascendante : les informations utiles ou demandées par la hiérarchie
 - descendante : les informations utiles que l'institution lui a données à l'attention des personnels placés sous sa responsabilité
 - transversale : les informations qui relèvent de l'interdisciplinarité.
- Représente l'interlocuteur privilégié :
 - du trio managérial : chef de pôle-directeur référent de pôle-cadre administratif de pôle
 - du corps médical
 - des sages-femmes coordinatrices
 - de la direction
 - des services fonctionnels et des usagers
- Développe la communication interne et externe en direction des professionnels de la périnatalité dans le département, la région et des partenaires libéraux
- Développe les coopérations en participant à la dynamique des réseaux de périnatalité.

4.2. Gestion de la qualité et des risques

- Coordonne le projet-qualité du pôle, en étroite collaboration avec les responsables médicaux des unités fonctionnelles et avec les cellules qualité de l'institution
- Met en œuvre et pilote la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins
- Supervise les parcours de soins
- Identifie les risques en maïeutique et élabore la cartographie des risques à priori
- Pilote la politique d'évaluation des pratiques professionnelles, la gestion et l'analyse des événements indésirables et la mise en œuvre de mesures correctives
- Assure la mise en œuvre et contribue au suivi des revues de morbi-mortalité
- Participe à la rédaction, à l'évaluation et à l'actualisation des protocoles et procédures en maïeutique
- Participe à la politique institutionnelle de l'établissement et à la certification de l'établissement.
- Évalue la satisfaction des patients et des familles.

4.3. Pilotage médico-économique en lien avec les SF coordinatrices

Analyse de l'activité

- Participe à l'élaboration d'indicateurs pertinents du suivi des tableaux de bord
- Participe à l'analyse de ces tableaux de bord
- Participe à l'élaboration du budget de pôle.

Gestion de la logistique

- Suit et contrôle l'utilisation des ressources matérielles et logistiques affectées aux secteurs placés sous sa responsabilité
- Participe à la réalisation du plan d'équipement et au recensement des besoins logistiques : matériel médical et biomédical, besoins hôteliers, travaux...)
- Valide les commandes et l'organisation des stocks.

5. PARTICULARITES DU POSTE DE TRAVAIL

- Horaires de travail : 7h48, 5 jours/7 (jours ouvrables)
- Cycle de travail : Guide GTT
- Pas de gardes, pas d'astreintes
- 19 RTT, 28 CA
- Poste à 100%
- Déplacements professionnels divers

6. COMPETENCES, DIPLOMES ET FORMATIONS REQUISES POUR LE POSTE

Compétences et qualités professionnelles
Expertise médicale en maïeutique et santé génésique des femmes
Maitrise de la connaissance du cadre réglementaire du système de soins français et des enjeux et évolutions dans le domaine de la Santé Publique
Maitrise de la connaissance du cadre réglementaire de la gestion hospitalière et des outils d'évaluation
Maitrise des dispositions législatives et réglementaires afférentes à la santé des femmes et des nouveau-nés
Capacités managériales humaines, relationnelles et sociales
Leadership, sens des responsabilités, esprit d'équipe, force de proposition, esprit de décision, communication, dynamisme, aptitude à créer des synergies et à fédérer, capacité d'arbitrage, de négociation et de gestion des conflits, sens de l'anticipation et du management stratégique, capacité à déléguer, esprit d'initiatives et sens de la créativité, animation et gestion des équipes pluri-professionnelles dans l'interdisciplinarité
Capacités organisationnelles, de planification, de coordination, de priorisation
Gestion de projet : conceptualisation, pilotage, mise en œuvre, accompagnement et suivi, évaluation
Capacités à anticiper et promouvoir les évolutions dans le champ de la périnatalité
Aptitudes à impulser une dynamique et une culture autour de l'organisation des soins en maïeutique
Diplômes requis
Diplôme national de Master dans une des mentions suivantes : économie de la santé, management public, droit de la santé, sciences de l'éducation, ingénierie de la santé, biologie santé, santé, santé publique, périnatalité
Diplôme de Cadre sage-femme ou Certificat Cadre sage-femme
Formations
La sage-femme coordonnateur en maïeutique est formée sur les sujets suivants (ou à défaut s'engage à effectuer une formation s'y rapportant :
Management
Droit de la fonction publique, droit de la santé
Stratégie et organisation/conduite du changement
Qualité et gestion des risques
Santé publique
Gestion administrative, économique et financière
Communication et relation
Développement professionnel continu dans le domaine de la périnatalité
Formation d'adaptation à l'emploi des cadres supérieurs

7. MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LE POSTE

Catégorie	Intitulé	OUI/ NON
Documents	Procédures/Protocoles/	oui
	Manuels utilisateurs	oui
Matériels	Ordinateur/Clefs/Téléphone	oui
	Bureau	oui

8. GESTION DU DOCUMENT

Diffusion de la fiche de poste :

Cette fiche de poste a fait l'objet :

- D'une diffusion générale : par la solution informatique institutionnelle de gestion documentaire
 D'une diffusion contrôlée

Classement de la fiche de poste :

L'exemplaire original du présent profil de poste est conservé sur le logiciel de gestion documentaire NORMEA.

L'exemplaire original du présent profil de poste est conservé par le référent thématique Maternité.

9. HISTORIQUE DU PROFIL DE POSTE

Identification du profil de poste	HISTORIQUE des modifications apportées
ENR-	Réactualisation et Mise à jour Missions SFCM 07/05/2021
ENR-	Mise dans Norméa 16/07/2018
	Version initiale 16/07/2018